

10 MARS 2005

INPI

4375



**CESSION DE PARTS SOCIALES**

Mlle MOREAU Sandrine  
Agent des impôts

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE DE NOISY LE SEC OUEST

Le 21/02/2005 Bordereau n°2005/93 Case n°6

Ext 432

Enregistrement : 1 176 €

Timbre : 54 €

Total liquidé : mille deux cent trente euros

Montant reçu : mille deux cent trente euros

L'Agente

ENTRE LES SOUSSIGNES :

**Monsieur Gérard DUBUQUOY,**  
Né le 22 octobre 1936 à CAMPNEUSEVILLE  
De nationalité française  
Demeurant 126 Allée du Colonel Fabien 93320 PAVILLON SOUS BOIS  
Marié le 1<sup>er</sup> août 1956 à LIVRY GARGAN (93) sous le régime légal de la  
communauté de biens.

Ci-après dénommé « LE CEDANT »

ET

**Monsieur Jean Louis MARRAS**  
Né le 18 avril 1954 à LE KOUIF (ALGERIE)  
De nationalité française  
Demeurant 1 rue Trou Nizeau 95470 SAINT WITZ  
Marié le 25 août 1983 à THIAIS (94) sous le régime de la communauté de biens.

Ci-après dénommé « LE CESSIONNAIRE »

GD C.D

J

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**EXPOSE**

La SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE G DUBUQUOY est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 Euros, dont le siège social est fixé à AULNAY SOUS BOIS (93600) – 22 Allée de la Chasse, et dont l'activité est :

- l'entreprise de nettoyage et entretien de bureaux et de locaux industriels et commerciaux

La Société a été constituée par acte sous seing privé, en date du 13 janvier 1976, enregistré à Aulnay sous Bois Sud le 21 janvier 1976 Bordereau 15/1.

La durée de la société est de (99) QUATRE VINGT DIX NEUF ANNEES, à compter du 16 avril 1976.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY, sous le numéro 305 898 595.

Les cinq cents (500) parts sociales de quatre vingt (80) euros chacune composant le capital social sont réparties de la manière suivante entre associés en proportion de leurs apports à la constitution de la société, d'augmentations de capital et de cessions de parts :

- . Monsieur Gérard DUBUQUOY, à concurrence de ..... 250 parts
- . Monsieur Gabriel DUBUQUOY, à concurrence de ..... 125 parts
- . Madame Martine DUBUQUOY, à concurrence de ..... 125 parts

SOIT TOTAL EGAL ..... 500 PARTS

La gérance est assurée par Monsieur Gérard DUBUQUOY.

**CESSION**

Par les présentes, LE CEDANT cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit au CESSIONNAIRE qui accepte, les deux cent cinquante (250) parts sociales lui appartenant dans la société SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE G DUBUQUOY, parts nettes de tout passif, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

**PRIX**

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total de TRENTE SIX MILLE (36.000) EUROS lequel prix est payé comptant par le CESSIONNAIRE, au CEDANT, qui le reconnaît et en donne bonne et valable quittance.

Dont quittance  
Sous réserve d'encaissement

GO C.D



## INTERVENTION DES CONJOINTS

Conformément aux dispositions de l'article 1424 du Code Civil, Madame Christiane CASES, épouse commune en biens de Monsieur Gérard DUBUQUOY déclare donner son accord à la présente cession.

Conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du Code Civil, Madame Annie KARSENTY MARRAS, épouse commune en biens du CESSIONNAIRE, déclare avoir été informée de la présente acquisition de droits sociaux et ne pas revendiquer la qualité d'associée pour la moitié des parts acquises par son conjoint.

## PROPRIETE - JOUISSANCE

Ladite cession qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter de ce jour, date à laquelle LE CESSIONNAIRE deviendra propriétaire desdites parts sociales, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

## FORMALITES

Ladite cession sera enregistrée à la Recette des impôts, déposée au Greffe du tribunal de Commerce de BOBIGNY et sera signifiée à la société par le dépôt d'un exemplaire original de l'acte contre remise d'une attestation de dépôt par le gérant de la société.

## FRAIS - DROITS ET HONORAIRES

Tous les frais et droits des présentes et de ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge du CESSIONNAIRE.

FAIT A PARIS  
LE 15 février 2005  
EN SIX EXEMPLAIRES ORIGINAUX,

<sup>Gérard</sup>  
Monsieur ~~Gabriel~~ DUBUQUOY

Monsieur Jean Louis MARRAS

